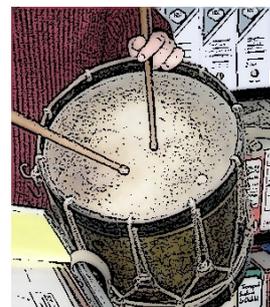


Année 12

Tambour battant



Madame, Monsieur,

En cette période difficile je veux tout d'abord vous assurer de la mobilisation des conseillers municipaux élus dimanche.

En leur nom je vous remercie tout d'abord de la confiance que vous avez manifestée largement lors de ces élections.

Pour votre information le Conseil Municipal d'installation (élection du maire et des adjoints) aura lieu dimanche 22 mars à 10h. Il se fera exceptionnellement à huis clos du fait des consignes ministérielles.

Pour les semaines à venir vous devez impérativement suivre les obligations de confinement qui ont été décidées. Elles sont destinées à protéger les plus vulnérables d'entre nous et permettront de retarder le pic de l'épidémie et l'engorgement des hôpitaux .

Vous trouverez ci-joint une feuille comprenant deux attestations de déplacement dérogatoire à utiliser pour les déplacements prévus par le décret .

Vous devez en effet être muni d'une attestation à présenter aux gendarmes pour tous vos déplacements.

La mairie et la poste sont fermées au public jusqu'à nouvel ordre.

Sont ouverts dans le bourg et à leurs horaires habituels :

LE LOCAL, magasin de producteurs pour la fourniture d'alimentation

LE FRANC PARLE, pour la fourniture de produits alimentaires et d'épicerie.

Si vous rencontrez une quelconque difficulté ou que vous en avez connaissance n'hésitez pas à m'en faire part (02 48 96 53 80 ou 07 72 34 55 64)ou à joindre Mme Dion (02 48 56 33 57 ou 06 87 84 34 75) ou à contacter un conseiller municipal connu de vous .

Michelle Rivet

N°46

MARS
2020

Téléphone : 02 48 96 12 31

Courriel :
mairie-marçais@orange.fr

Site : marçais.fr

**La poste et la
mairie sont
fermées**

**PERMANENCE
TELEPHONIQUE**

**Du mardi au
samedi de 10h à
12h**

02 48 96 12 31